

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Psychologie - 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Psychologie - 1ère année comme suit :

Membres du jury

MOTAK Ladislav, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DAMBRUN Michael, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

AUXIETTE Catherine, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BOUQUET Cedric, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

GEDEON Cassandra, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

GINET Magali, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

SILVERT Laetitia, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

FLAUDIAS Valentin, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MARTINOT Delphine, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 2

GINET Magali, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

IZAUTE Marie, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

TSAMITROU Stella, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BELLETIER Clement, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

REDERSDORFF Sandrine, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

TEISSEDRE Frederique, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024